

CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE – RENOUELEMENT (Autres situations)

Mise à jour : janvier 2021

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d'originaux

Documents à fournir dans tous les cas

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport (pages d'identité, des visas et des cachets d'entrée et de sortie)
- 3 photographies d'identité normées
- Titre de séjour à renouveler
- Acte-s d'état-civil ou jugement-s liés à une modification de la situation (acte de naissance d'un nouvel enfant, jugement de divorce, acte de mariage, PACS, etc.)

Présence et intégration :

- Certificat de scolarité de vos enfants

Justificatifs des revenus :

- Copies des 3 dernières fiches de paie ou des ressources sur les 3 derniers mois (attestation CAF, indemnité chômage, pension de retraite)
- Copie du dernier avis d'imposition

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

Taxes :

- En cas de retard (demande de renouvellement ou de rendez-vous déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux

Documents complémentaires

-

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- Timbres fiscaux d'un montant de **225 €**

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d'une cour d'appel.